

Image not found or type unknown



Est que c'est possible de arrête Cours MINERVE

Par **danoise**, le **20/02/2016** à **11:32**

Bonjour,

Je souhaite de arreter mes cours a distance avec COURS MINERVE. J'ai envoie lettre de resiliation AR, Cours Minerve a repondu que je ne peut pas resilier mon contrat au dela d'un delai de 3 moi apres mon inscription- L 444-8 et la totalite de mes frais d'etudes doivent etre regles. j'ai deja paye plus 600 euro il me reste encore a regler 50 euro par mois jusqu'a 01/03/2017. Je ne travaille pas et vient juste de terminer mon conge parentale donc recoit uniquement l'aide de la CAF.

Je n'ai pas la possibilite de payer, quoi faire ?????

cordialement,